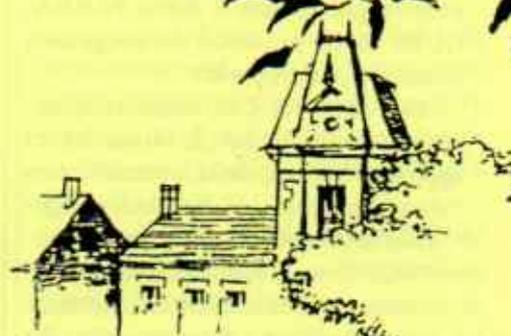
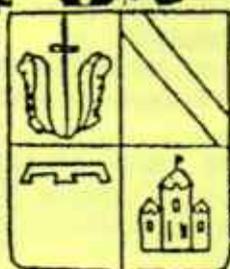


LE CARILLON



Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Société des chasseurs.....	2
Quelle chaleur.....	2
Températures maximales.....	3
Précipitations.....	4
Boischaut Nord.....	5
Rentrée scolaire.....	6
Loto.....	7
Pays d'Ecueille.....	7
Commune d'Heugnes.....	8
Listes électorales.....	8
Le boulanger précise.....	8

Le Mot du Maire

2004 approchant à grands pas, deux dossiers sont actuellement en cours de montage et sur lesquels je reviendrai en détail dans le prochain «Carillon».

La construction d'un bâtiment pour les employés communaux afin de regrouper atelier et garage pour abriter tout le matériel.

L'aménagement de l'auberge en deux tranches (agrandissement de la cuisine, sanitaires, ancienne épicerie). Le solde des travaux après subventions sera répercuté sur le loyer. De son côté, M. Chauveau présentera un dossier pour l'acquisition de matériel, mobilier et l'aménagement intérieur.

Les contrats de ramassage des ordures ménagères vont être renouvelés en janvier. Les conteneurs de la route de Pellevoisin seront levés deux fois par semaine en période estivale.

Devant le succès de la déchetterie, la construction d'un nouveau quai est à l'étude de même que la collecte deux fois par semaine des P.A.V pour plus de propreté, les conteneurs s'avérant parfois à peine assez grands. En ce qui nous concerne, même si les abords du P.A.V sont plus propres (ou moins sales), il reste néanmoins pour quelques administrés de gros progrès à faire.

J'espère vous retrouver nombreux à la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 2 janvier à 17h00.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal N° 35
NOVEMBRE 2003

SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE HEUGNES

La Société communale des chasseurs de Heugnes s'est réunie en assemblée générale le 31 août 2003, sous la présidence d'Alain PERRA-GUIN et en présence de vingt-trois sociétaires sur trente-six.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier et approuvés à l'unanimité, se trouvant en baisse, il a été décidé de diminuer légèrement le nombre de gibier par lâcher.

Toutefois, les cotisations n'augmenteront pas et restent fixées comme l'année dernière à 60 euros pour les sociétaires de la commune et 90 euros pour les sociétaires hors commune, majorées de 5 euros pour les chasseurs qui ne participent pas au nettoyage des sentiers. Le prix de la carte d'invité demeure fixé à 10 euros.

Comme par le passé, les pièces de gibier sont limitées à un lièvre, un faisan et deux perdrix par journée de chasse, pour chaque chasseur, et à deux lièvres pour la saison de chasse.

Le tir du faisan (coq et poule) est autorisé jusqu'au 14 Décembre 2003, au soir.

Les horaires d'ouverture, sur les terrains communaux, restent fixés à 9 heures durant toute la saison, sauf pour les battues au grand gibier qui sont organisées à 8 heures 30.

La chasse est interdite en plaine le matin de chaque battue organisée et dans les bois communaux, les dimanches et jours fériés entre les battues après la fermeture des lièvres.

Pour encourager les sociétaires à participer aux battues aux nuisibles, il sera donné une carte d'invité à chaque chasseur ayant tué un nuisible en cours de battue.

Les cartes de sociétaires seront distribuées à la mairie le Samedi 27 Septembre, de 10 à 12 heures. Une majoration de 10 euros sera demandée en dehors de cette permanence.



QUELLE CHALEUR !

S'il en fallait la preuve, vous la trouveriez ici, dans les statistiques qui nous ont été gracieusement communiquées par les services de Météo France à Déols, par l'intermédiaire de M. Pellegrini.

Les températures qui figurent sur ce tableau sont les températures moyennes obtenues à partir de relevés effectués à Pellevoisin, limite La Porcherie.

PAS BEAUCOUP D'EAU ! Un peu, tout de même en juin et septembre, mais en juillet et en août on est loin du compte si on compare les chiffres de 2003 à ceux des normes mensuelles établies par Météo France. (relevés effectués à Pellevoisin).

Si vous voulez connaître les détails de ces chiffres, vous trouverez à la Mairie des tableaux de relevés quotidiens qui sauront satisfaire votre curiosité.

Bonne lecture !

M.D.

APRÈS LE 15 AOÛT

La Canicule s'était un peu estompée pour la fête des 14 et 15 Août mais la décision de retarder l'horaire de la cavalcade avait été prise en début de semaine et finalement maintenue. La décision, préfectorale celle-là, de suspendre le tir du feu d'artifice a été plus préjudiciable : le public est venu nombreux en fin d'après-midi mais moins dense à la fête nocturne. Ce qui a évidemment entraîné un manque de recettes pour le Comité des Fêtes. Espérons que pour la 60^e édition le temps sera plus clément.

La veille, le 10^e Grand Prix Christian Fenioux avait connu à cause de la chaleur des jours précédents et de la concurrence d'une manche de championnat de France, un recul du nombre des engagés, une soixantaine seulement. Cela n'a rien enlevé à la qualité de l'épreuve remportée par le Castelroussin Franck Faugeroux devant l'ex-pro Fred Ravaleu (V.C.Loudun) à 6 secondes Yann Vigouroux le Breton de l'U.C.C complétant le podium, remportant également le trophée du meilleur grimpeur.

- Benoît Sinner (Dammarié-les-Lys) s'octroyait pour sa part les prix du meilleur jeune et du 1^{er} national.

- Fabien Fernandez (Cycle Poitevin) se voyait remettre la coupe réservée au vainqueur des sprints volants.

- 36 coureurs ont été classés.

- La course régionale a été remportée par Ludovic Leforestier (Bonny-sur-Lovie) devant son Coéquipier Alexandre Bain.

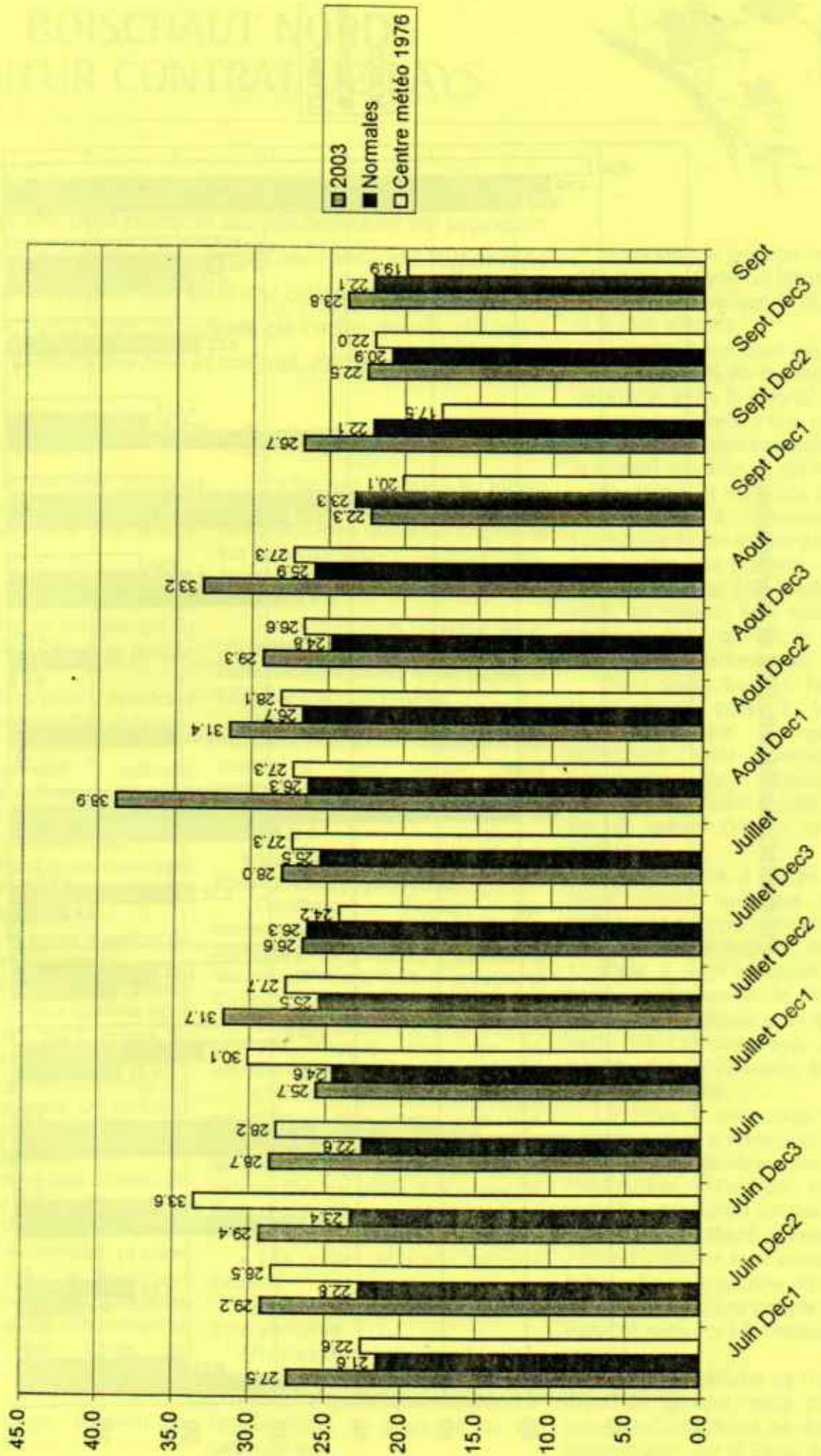


Les dirigeants de l'U.C.C. s'efforcent de mettre sur pied pour l'an prochain une manche du championnat de France Elite 2 avec la présence des 20 équipes de division 1 avec chacune 8 coureurs.

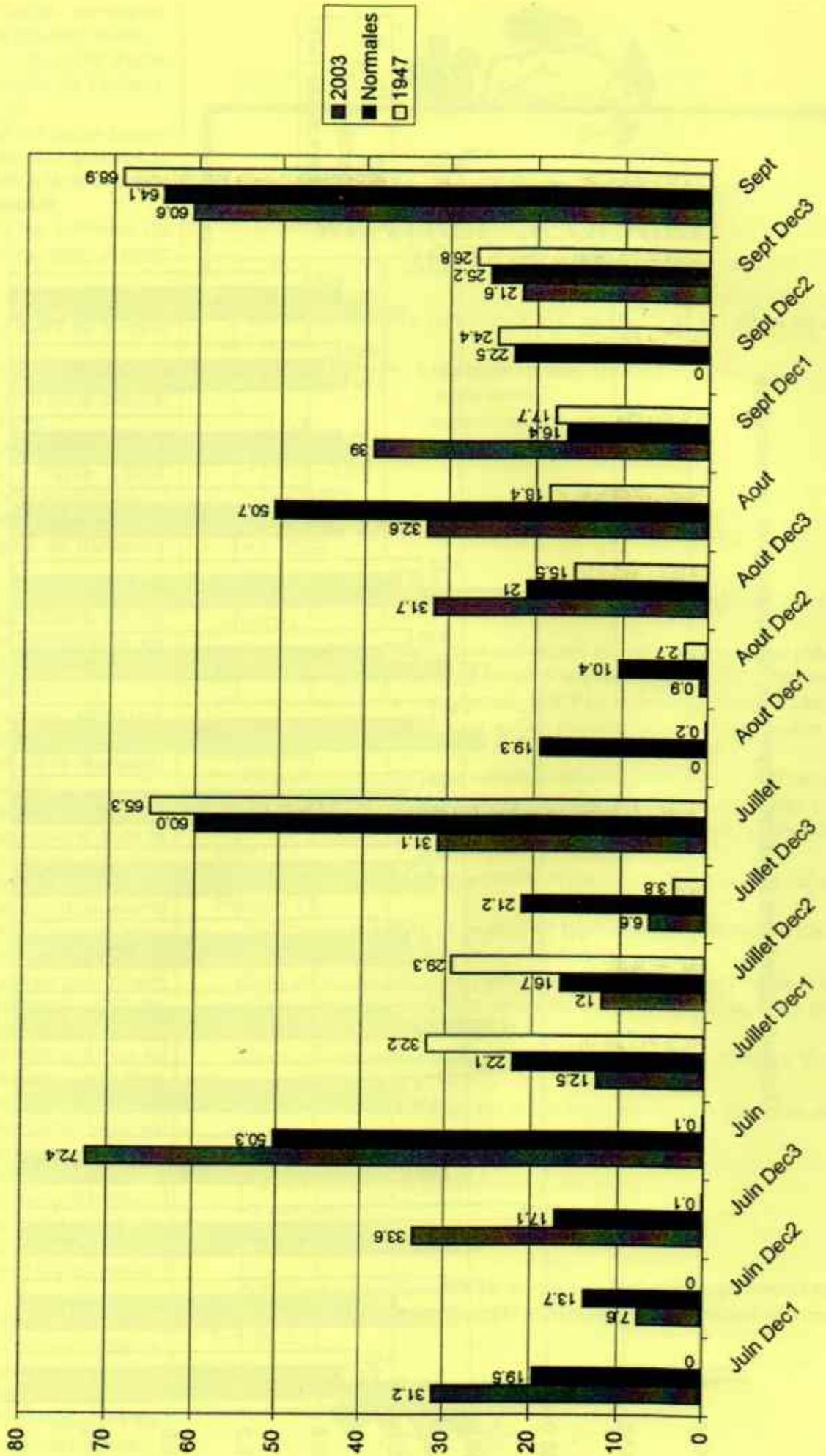
- La demande a été faite auprès du Président de la Fédération.
- Restera au Club Castelroussin le plus dur : réunir le budget...
- Restera pour nous le plus dur : présenter des routes en meilleur état...

A suivre.
B.G.

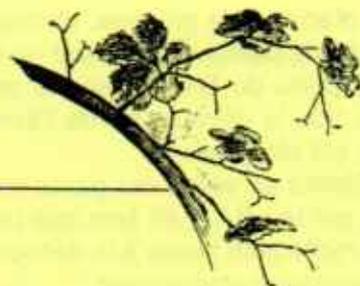
Températures maximales moyennes décadaires et mensuelles



Précipitations décadaires et mensuelles



BOISCHAUT NORD : FUTUR CONTRAT DE PAYS



L'actuel Contrat de Pays touchant à sa fin, les diverses commissions ont déjà planché sur les contours du prochain contrat qui sera mis en place après les élections régionales du printemps prochain. Les élus ont définis les enjeux pour le pays en terme d'environnement, de cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, de tourisme.



Les élus ont souhaité que les nouvelles orientations de la Charte soient dirigées vers les points suivants :

- Sur le fait que le Boischaud Nord soit menacé de classement en «zone vulnérable» pour la qualité des eaux :

- Les solutions pour y remédier sont à la fois individuelles et collectives ;

- L'assainissement collectif (compétence du Conseil Général) semble en bonne voie de financement (avec l'agence de l'eau) ;

- En revanche, l'assainissement autonome se heurte encore à de lourds problèmes de coûts ;

- Au-delà de la seule question de l'assainissement, seule une approche globale, bassin par bassin (pour la partie «Cher» comme pour la partie «Indre», les 2 zones du Boischaud Nord peut permettre d'identifier les aménagements ou les mesures à prendre. Un partenariat avec les syndicats de rivières est donc indispensable.

- Une cohérence des actions du Contrat de Pays sera à rechercher, avec le cahier des charges du CTE «agriculture et biodiversité» (a priori reconductible, pour le Boischaud Nord, dans les futurs Contrats d'Agriculture Durable concernant la problématique des fonds de vallées).

- Sur le bocage, élément de l'identité du Pays

- Ce bocage disparaît en même temps que l'élevage, sans parler des problèmes que cela engendre sur l'environnement (ruissellement, érosion des sols, colmatage des ruisseaux...).

- Les communes ou leurs groupements devraient s'impliquer sur la replantation d'arbres et de haies, le long des chemins publics.

- La constitution d'un fonds documentaire aiderait les maîtres d'ouvrages à mieux penser leurs aménagements en terme de qualité paysagère.

- Sur les richesses faunistiques, floristiques et paysagères

- Continuer d'aider les communes à faire connaître certains lieux d'intérêt (comme à Varennes/Fouzon dans le précédent Contrat de Pays).

- Sur l'appréciation de la «qualité» des aménagements

- Constituer une sorte de Comité scientifique plus large que nos seules commissions, lequel aurait à se prononcer, localement, sur la recevabilité aux aides du Contrat de Pays des dossiers examinés.

- Les sujets abordés devront inclure :

- Environnement des exploitations agricoles

- Restauration du petit patrimoine

- Petites opérations touchant à l'amélioration du paysage ou du cadre de vie.

A cet effet, le principe des crédits délégués au Syndicat Mixte de Pays semble être le moyen le plus souple et le plus efficace.

L'identité touristique est faible en Boischaud Nord, ce qui implique un décalage, entre la volonté d'encourager le tourisme, d'une part, et le peu de motivation constatée, chez la plupart des acteurs sur le terrain.

Toutefois, la méthode de travail qui consiste à raisonner l'offre touristique à l'échelle du pôle touristique a fait ses preuves, et devra être reconduite. Elle implique une mise en réseau, tant humain que technologique, qui est un gage de fiabilité et de performance.

Dans Cette logique, l'office de tourisme de pôle, à Valençay, continue d'être le cœur du Boischaud Nord touristique. Il conviendra de renforcer ses moyens, sans pour autant négliger les 5 autres OT, ni le SI de Pellevoisin.

A partir de là, il est un équipement majeur, qui sera l'un des enjeux très forts du tourisme dans le Pays : le «Blanc Argent», de Luçay-Le-Mâle à Argy. «Colonne vertébrale» qui traverse le Boischaud Nord, il est un espoir pour la découverte de l'arrière pays, à partir notamment de Valençay, et de ses 100 000 visiteurs.

Le Pays a beaucoup travaillé pour remettre à niveau et rationaliser le réseau des chemins de randonnées. D'autres chantiers restent cependant à conduire.

Boischaud Nord demeure un «désert culturel» sans aucune véritable salle de spectacle équipée de façon moderne. Les projets qui vont dans ce sens sont à encourager en priorité.

Enfin, le problème de l'hébergement de groupe reste plus que jamais brûlant. Nous ne disposons toujours pas, sur le Pays, de possi-

bilité d'accueil de groupes, correspondant à une demande pourtant réelle.

- L'enjeu du BA, " colonne vertébrale " de la découverte de l'arrière-Pays, est réaffirmé.

- Mettre en valeur les gares traversées par le " BA ", en tant que points d'accroche pour inciter à la découverte du patrimoine environnant.

- Mettre en place les formules de découverte de «l'arrière-pays» à partir du «BA».

- Imaginer des pistes cyclables ondulantes de part et d'autre de la ligne ferroviaire.

- Dans un sens plus général, retenir le «BA» comme vecteur de la découverte touristique du Pays.

- Poursuivre les formules de stages «connaissance du Pays» pour renforcer l'esprit du pôle touristique.

- Adapter les documents touristiques à certains types de demande («idées week-end»...)

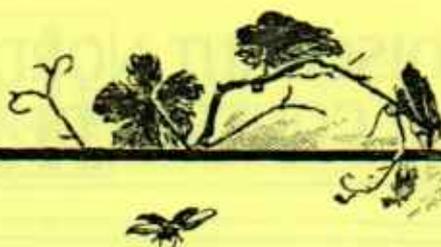
- Reconduire l'action du Pays en faveur d'une aide aux acteurs privés, toujours d'un projet susceptible de générer un intérêt touristique (sport divers, patrimoine historique...)

- Le projet du réseau entre les musées du Boischaud Nord est relancé, avec notamment le réaménagement de celui de Langé.

- La requalification des chemins de randonnée doit se poursuivre dans la direction amorcée : moins de kilomètres, meilleur entretien, parcours de «qualité» orientés sur une découverte des intérêts culturels et/ou patrimoniaux des paysages traversés. Il semble utile de se fixer en priorité sur les grands tracés existants : GR du Pays, circuits routiers du Conseil Général. Ceux-ci ne donnent pas la possibilité de faire des «petites boucles» intéressantes, à la découverte desquelles le promeneur pourrait se sentir «pris en charge».

- Un collectif des artistes du Boischaud Nord, «Art Berry Touraine» s'est constitué récemment. Le Pays doit pouvoir les aider à disposer d'espaces de promotion et d'exposition, variés et adaptés.

- Pour les spectacles, le Boischaud Nord doit offrir des infrastructures modernes et fonctionnelles. Un projet existe à Luçay-le-Mâle, pour accueillir théâtre professionnel, compagnies en résidences, cinéma rural, orchestres...



RENTREE SCOLAIRE 2003-2004

La rentrée scolaire s'est effectuée avec un effectif de 117 élèves répartis en 6 classes :

- 22 en maternelle : 8 très petite section
11 petite section
3 moyenne section
- 19 CP + grande section
- 19 CP + CE2
- 18 CE1
- 18 CE2 + CM1 (à Heugnes)
- 17 CM2

Une nouvelle enseignante a été nommée à Heugnes : Melle Caroline HENTRY.

Les cours d'anglais ne sont pas encore mis en place à ce jour (Melle HENTRY n'ayant pas son agrément d'anglais). Jugeant que l'éducation nationale doit palier à cette carence, le R.P.I a refusé de prendre en charge, un intervenant extérieur ainsi qu'un éventuel transport sur le site de Pellevoisin.

Géraldine, l'emploi jeune venant de trouver un emploi en CDI dans la région Castelroussine, un appel de candidature va être mis en place pour assurer les 14 mois qui restent puisque le contrat se termine fin décembre 2004.

La cantine de Pellevoisin accueille un peu plus de 50 enfants et celle de Heugnes 17.

Si Heugnes est resté en gestion de type associatif, Pellevoisin a dû opter à la rentrée pour une gestion communale.

Dans un cas comme dans l'autre les impayés continuent de poser des problèmes d'équilibre de budget, ce qui entraîne de temps en temps des décisions difficiles mais nécessaires.

En ce qui concerne le collège Calmette et Guérin, l'effectif est en légère hausse avec 156 élèves.

Les 26 élèves de 3ème qui ont quitté le collège en juin dernier se sont orientés :

- 16 vers une seconde générale (61,50 %)
- 8 vers une seconde professionnelle (30,75 %)
- 1 en CAP
- 1 en redoublement.

A noter qu'aucun élève ne s'est orienté vers l'apprentissage (comme en 2001 et en 2002), par contre en 2000 un élève sur 5 s'était orienté vers cette formation.



PAYS D'ECUEILLE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 24 MARS 2003

Les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réunis en session ordinaire le 24 mars dernier sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, ont décidé de maintenir le taux de la Taxe Professionnelle à 11,45% et de porter celui de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 13,28%.

Concernant le Budget Primitif 2003, Communauté de Communes, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1.207.061 Euros et en investissement à la somme de 1.327.936 Euros, compte-tenu des restes à réaliser, il est adopté à l'unanimité.

A noter qu'une somme de 574.518 Euros a pu être dégagée de la section de fonctionnement pour être affectée à la section d'investissement.

Pour ce qui est du Budget annexe Logements Sociaux, il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 100.022 Euros et en investissement à hauteur de 431.406 Euros, compte-tenu des restes à réaliser, et est également adopté à l'unanimité.

Il comprend, entre autres, la rétrocession, à l'OPAC de l'Indre, de l'immeuble Joveniaux sis rue du Capitaine Colomb à Ecueillé ainsi que la rénovation de l'immeuble sis rue du 8 mai à Ecueillé.

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à l'acquisition, aux fins de réhabilitation, de l'immeuble MARCHAIS-PERICAT, sis 3 place de l'Eglise à Jeu-Maloches.

La Communauté de Communes a décidé l'acquisition d'un terrain d'une superficie d'un hectare, sis route de Nouans à Ecueillé, pour permettre l'implantation d'une entreprise de terrassement et V.R.D., actuellement installée en Indre-et-Loire, et qui souhaite se fixer sur le Canton pour créer une nouvelle activité qui sera principalement la fabrication de matériaux routiers. Cette activité devrait être opérationnelle en milieu d'année.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 24 JUIN 2003

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, a, lors de sa dernière séance, adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2002 de la Communauté de Communes et des Logements Sociaux et déclaré que le Compte de Gestion, dressé par le Trésorier, pour le même exercice, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Concernant la Voirie, le Conseil de Communauté de Communes approuve les Dossiers de Consultation des Entreprises concernant d'une part, les décaissements de chaussée et d'autre part, les renforcements de chaussée, et charge Madame la Présidente ou les Vice-Présidents de lancer la consultation selon la procédure de l'Appel d'Offres ouvert.

Quant à la fourniture et au transport de grave émulsion, d'émulsion et de gravillons, ces prestations feront l'objet de contrats sans formalités préalables.

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la Collecte et au Traitement des Ordures Ménagères et Déchets de Déchetterie est également approuvé, et la consultation, selon la procédure de l'Appel d'Offres ouvert, va être prochainement lancée, les marchés actuels expirant le 31 décembre prochain.

Le Conseil de Communauté de Communes prend note que l'entreprise COLAS a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de Voirie et Réseaux Divers à réaliser pour l'extension du lotissement «le Bourg 2» à Pellevoisin.

La délibération de la Commune de Villegouin portant désignation de ses délégués au sein des différentes Commissions de la Communauté de Communes est approuvée.

Un avis favorable est émis quant au



versement d'une subvention de fonctionnement à l'association «Cyberespace du Canton d'Ecueillé» ainsi qu'au Syndicat Intercommunal de Défense de la Voie Métrique Argy-Luçay-le-Mâle.

L'entreprise CHARBONNIER de Levroux est retenue pour la réalisation des travaux de fossés sur le territoire de la Communauté de Communes au cours de l'année 2003.

Le Conseil de Communauté de Communes prend note de l'obtention d'une subvention de l'Etat (PLUS) pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 2 rue du 8 mai à Ecueillé.

Il accepte le protocole d'accord - bail de dérogation à intervenir avec la Société de Travaux Publics d'Ecueillé, représentée par Monsieur VERNAT, pour la prise de possession et l'aménagement du terrain acquis route de Nouans d'une part, et la construction d'un bâtiment à usage de hangar et l'aménagement d'une plate forme sur le dit terrain d'autre part, et autorise Madame la Présidente ou les Vice-Présidents à le signer.

Concernant l'acquisition de matériel informatique nécessaire au secrétariat, l'offre de la Société L.C.E. Informatique à Ecueillé est retenue.

Le Comité des Fêtes
d'Heugnes organise

UN LOTO

le mardi 11 novembre

après-midi,

à la Maison des Associations.

Nombreux lots.

Buvette - Gâteaux.

COMMUNES D'HEUGNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOUT 2003

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise JAMVL T.P., de Heugnes, pour l'aménagement de la Mare dite de «La Fosse Blanche».
- Accepte l'offre de la Sarl Deniot Infralbois, de Pellevoisin, pour le remplacement de deux fenêtres à l'école et de trois paires de volets à la Mairie.
- Accorde un prêt CODAC, d'un montant de 1 350 €, en faveur d'un administré.
- Confie à l'ONF la charge de fixer le prix de retrait de la coupe de bois des parcelles 9 et 11 de la forêt communale qui sera vendue en adjudication le 21 Octobre 2003.

LE BOULANGER PRÉCISE

Après lecture du texte sur le pain que vous trouvez en annexe, M. Aupetit précise : «Nous assurons le dépôt de pain depuis plusieurs mois à l'épicerie de Pellevoisin tous les lundis».

Pour ce qui concerne l'augmentation du pain, il n'y aura aucune hausse d'ici à la fin de l'année. Si toutefois on devait subir une augmentation quelconque, nous verrons en début d'année pour changer nos prix, mais je vous rassure le prix du pain et de la baguette n'augmentera que de 1 à 2 centimes d'euros.

Merci de nous avoir lu et encore merci au Carillon de nous laisser nous exprimer et merci à celle qui a rédigé cet article sur notre métier qui hélas n'est pas souvent mis en valeur.

Votre boulanger

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2003

Le Conseil Municipal :

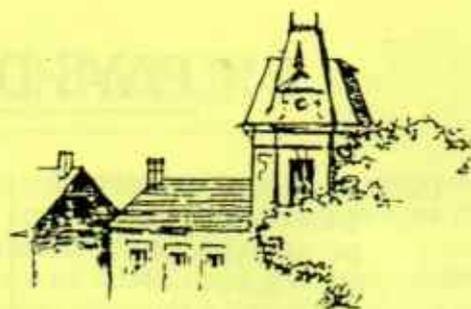
- Donne son accord pour réaliser des travaux de mise aux normes et d'agrandissement au café-restaurant sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées dans le cadre du Contrat de Pays et du FISAC ; Le solde des travaux, après déduction des subventions obtenues, sera répercuté sur le loyer du gérant.

La maîtrise d'œuvre du dossier est confiée à M. Georges LAROSE, agréé en architecture à Montluçon.

- Accepte l'avant projet établi par la DDE, maître d'œuvre, pour la construction, en 2004, du hangar communal à usage de garage et d'atelier pour les services techniques. Monsieur le Maire est chargé de solliciter une subvention au titre du FAR 2004 et de la DGE pour ce projet.

- Prend connaissance d'une demande de résiliation de bail formulée par un locataire ainsi que des diverses suggestions déposées dans la boîte à idées.

- Examine la demande de participation formulée par la Mission Locale Jeunes et diffère sa décision à une prochaine réunion.



- Prend connaissance du montant des impayés de loyers à la date du 12 Septembre 2003

- Refuse la proposition de la revue «La Bouinotte» pour l'acquisition de numéros invendus.

- Est informé du départ, survenu le 1^{er} Septembre dernier, de Mlle Géraldine Daout, aide-éducatrice au service de l'école communale depuis le 1^{er} Janvier 2000. Un nouvel aide éducateur (éducatrice) sera recruté pour 14 mois dans le cadre du dispositif «Emploi-Jeune» pour terminer le contrat de 5 ans signé avec l'état. Au secrétariat de mairie, Madame Laurence Ronzel, agent administratif en congé de maternité est remplacée par Mademoiselle Virginie Beauchenaat depuis le 22 Septembre 2003.

Est informé par le maire qu'une demande a été adressée à la Préfecture afin que la commune soit de nouveau reconnue en état de catastrophes naturelles en raison des dommages occasionnées par la sécheresse sur les habitations

- Une demande de dégrèvement de taxes foncières, en faveur des agriculteurs, a également été présentée auprès de la Direction des Services Fiscaux.

ELECTIONS : LISTES ELECTORALES

La commission de révision des listes électorales va se réunir prochainement pour la mise à jour.

Elle est composée du maire, d'un représentant de l'administration préfectorale désigné par le préfet parmi une liste fournie par le maire, et d'un représentant du tribunal de grande instance également désigné par le président du tribunal parmi une liste présentée par le maire.

Sont rajoutés les nouveaux habi-

tants principaux, les résidents secondaires inscrits au rôle de l'une des 4 taxes depuis au moins 5 ans, les jeunes de plus de 18 ans.

Sont radiés : les électeurs décédés, les personnes ayant quitté la commune, les jeunes désormais domiciliés à l'extérieur et n'étant pas inscrit au rôle d'une des 4 taxes. Ils ont la possibilité de se faire inscrire au bureau de vote de leur domicile. Il faut savoir que l'inscription sur les

listes électorales est obligatoire mais qu'il s'agit d'une démarche personnelle et volontaire.

En 2004, nous serons concernés par 3 élections : Cantonales, Régionales et Européennes. 2 scrutins seront sans doute jumelés (Cantonales et Régionales) ce qui entraînera l'installation de 2 bureaux de vote : 1 à l'école et 1 à la mairie.

B.G



LE PAIN

SYMBOLIQUE

Le pain puise son origine dans la nuit des temps comme nous l'avons vu dans un précédent Carillon et, très tôt, il acquit une valeur symbolique dont le langage populaire porte encore la trace. Symbolique de travail, d'effort voire de philosophie, de santé dans les expressions suivantes :

- « Gagner son pain à la sueur de son front »
 - « Avoir du pain sur la planche »
 - « Manger son pain blanc le premier »
 - « Le temps long comme un jour sans pain »
 - « Être au pain sec et à l'eau ». Régime drastique voire de punition mais
 - « Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin ».
- Symbolique populaire mais également sacrée :

« Le pain, corps du Christ » retrouvée dans la prière aussi « donnez-nous notre pain quotidien ». Avant de le trancher, un signe de croix était tracé au dos du pain, à la pointe du couteau. Ce geste sacré perdure encore dans certaines familles mais notre société d'abondance le fait tomber en désuétude. Dans les textes évangéliques de la multiplication des pains, Saint-Marc rapporte : « Avec cinq pains et deux poissons, Jésus a nourri cinq mille personnes, ensuite ils ramassèrent les morceaux et en emplirent encore douze couffins ». Mais « tout n'est pas pain bénit » traduit la difficulté de la vie bien que le pain soit également le symbole de la solidarité : le copain, le compagnon, du latin « cum panio », n'est-il pas celui avec qui on partage son pain.

USAGE

Base alimentaire essentielle des pauvres avec « la soupe populaire », le pain accompagne et met en valeur les mets auxquels il est associé au cours du repas. Nous retournons chez les Romains aisés pour prendre le petit déjeuner debout avec du pain frotté à l'ail qu'ils trempaient dans du vin : thème fort du pain et du vin associés. Autre mœurs : les galettes et les tranches de pain ont longtemps servi de plats et d'assiettes avec l'avantage de s'imbiber des jus de viandes et autres. A la fin de leurs copieux repas les seigneurs jetaient ces galettes par-dessus les murailles des châteaux-forts pour nourrir les serfs affamés qui, les pauvres, attendaient cette bénédiction...

Pendant les périodes terribles de disette dues aux mauvaises récoltes et surtout aux guerres, on pouvait fabriquer du pain en y incorporant des joncs, des écorces voire même de la terre, des balayures de grenier... Quand c'était possible, dans certaines régions, on y ajoutait des fèves, des lentilles, des pois farineux bien plus appétissants.

ANALYSE

Mais retrouvons notre bon pain qui selon un sondage SOFRES 2002, est encore de nos jours, plébiscité par plus de 94 % des Français qui pensent que le pain est un aliment sain et indispensable aux repas.

C'est en effet une source importante de nutriments de base dans lesquels on trouve :

- des glucides (sucres lents) pour l'énergie et la vitalité cérébrale et musculaire,
- des protéines pour la construction et l'entretien du corps et des muscles,
- des fibres qui calment la sensation de faim et favorisent le transit intestinal,
- et il est d'autre part pauvre en lipides (les graisses).

Et c'est essentiellement ce petit grain de blé cultivé par nos agriculteurs puis broyé qui nous offre cette richesse dans ses trois parties principales :

- l'enveloppe qui donne le son : elle est formée de couches de cellules riches en fibres,
- le germe de blé, génome riche en glucides, sels minéraux, oligo-éléments, protéines et en acides gras poly-insaturés,
- et l'amande farineuse - la farine- composée principalement d'amidon et de gluten.

Monsieur et Madame AUPETIT, boulanger à Heugnes

Pétri, façonné, cuit, cela nous donne notre bon pain dont les présentations, les compositions et les appellations se sont diversifiées ces dernières années pour notre plus grand plaisir.

Notre baguette nationale, apparue vers 1920, est la plus connue et à Heugnes, Monsieur Jean-Luc AUPETIT, boulanger installé depuis le 29 décembre 2001, a créé notre baguette locale "La Heugnoise" de 200 g et "Le Heugnois" pain de 400 g fabriqué au levain naturel et avec un pétrissage final à la main puis farinée ce qui améliore la conservation dans le temps et lui donne un goût typique.

Outre baguettes et pains traditionnels, il nous propose le zig zag et le bâtard faits le dimanche, les tourtes ou boules, les baguettes au tournesol qui sont très appréciées, les marguerites dont les petits pains ronds évoquent les fêtes familiales et les repas entre amis. Lors de manifestations particulières comme le marché à la ferme, Monsieur AUPETIT fabrique des pains aux graines de sésame, de pavot, des multicéréales et, à la saison, des pains aux noix.

Sur commande, il peut vous fabriquer des gros pain de 1,300 kg allongés comme autrefois ou, pour les restaurants et cantines des petits pains ou boules individuels. Le pain paillasse demande beaucoup de temps de préparation. Tant qu'au campailou, le fameux "pain de campagne" dont raffolent les citadins, localement on lui préfère le pain blanc. Notre boulanger élabore donc ses pains à partir de farine T55 venue des Moulins de Vivonne dans le Poitou.

Il assure, par ailleurs, la vente à domicile de ses pains et autres produits lors de tournées qu'il effectue le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche. Il apprécie ce contact avec sa clientèle et cela représente 70 % de ses ventes. Il parcourt ainsi presque 600 km chaque semaine sur un rayon important comprenant, outre la commune d'Heugnes, Pellevoisin, Selles-sur-Nahon, Fréville, Jeu-Maloches, Villegouin, Palluau et un peu Ecuillé.

Par ailleurs, Madame AUPETIT a le plaisir de vous accueillir en permanence à la boulangerie et vous propose en plus des pains, des viennoiseries, des pâtisseries, des fabrications ponctuelles de galettes des Rois, galettes de pomme de terre, de pâte berrichon, pizza, tourtes au fromage de chèvre...

Lieu de rencontre où se croise la population locale et autre, la boulangerie est fermée le dimanche après-midi et le lundi toute la journée.

Ecrit en collaboration avec Madame et Monsieur AUPETIT 10/10/2003

G.L.

Monsieur X. dit à BOURGIGNON, boulanger à HEUGNES (Inde)
Pour l'entretien de pain, sacs, escoupes et farine produit 1928

163 kilog pain	+ 1,70 le kilog	277,10
93 k	+ 1,75	162,75
112 k	+ 1,80	201,60
63 k	+ 1,85	116,55
28 k	+ 1,90	53,20
66 k	+ 1,95	129,70
28 k	+ 2,05	57,40
28 k	+ 2,15	60,35
29 k	+ 2,15	120,00
50 k	+ 2,40	65,00
26 k	+ 2,50	111,80
43 k	+ 2,60	138,30
39 k	+ 2,70	117,00
45 k	+ 2,80	92,50
33 k	+ 2,80	275,60
106 k	+ 2,90	486,00
160 k	+ 2,90	130,00
50 k	+ 2,70	117,60
48 k	+ 2,60	34,00
12 k	+ 2,45	108,00
49 k	+ 2,25	
		2.856,25

6 sacs de pain	+ 42,00	252,00
1 sac de escoupe	+ 55,00	55,00
8 sacs de escoupe	+ 60,00	480,00
2 sacs de sac	+ 30,00	100,00
1 sac de sac	+ 55,00	55,00
1 sac de sac	+ 34,00	54,00
1 sac de sac	+ 30,00	50,00
		1.046,00

16,500 farine		3,75
26 farine		7,00
		10,75

PAIN	2.856,45
SON	1.046,00
FARINE	10,45
3.912,90	

Payé escoupe 700 et 650 soit 1.350 F
 Reste dû 2.562,90

Payé escoupe 1.000
 1 0

RESTES DU 563,00 F
 Heugnes, le 1^{er} janvier 1927

Des Monsieur X. à BOURGIGNON, boulanger à HEUGNES (Inde)
Service: Le 1^{er} janvier 1927

Pain de marguerite par sacs		
90 kilog pain	+ 2,25 le kilog	563,00
63 k	+ 2,20	202,50
34 k	+ 2,15	136,60
67 k	+ 2,10	141,10
104 k	+ 2,15	223,60
99 k	+ 2,10	207,90
77 k	+ 2,05	158,65
53 k	+ 2,10	111,60
171 k	+ 2,15	367,65
180 k	+ 2,10	380,00
129 k	+ 1,95	251,55
63 k	+ 1,90	120,75
100 k	+ 1,85	185,00
136 k	+ 1,90	258,00
48 k	+ 1,90	91,20
		2.978,95

Poulet		
3 sacs de escoupe	+ 62,00	186,00
7 sacs de escoupe	+ 60,00	420,00
1 sac de sac	+ 56,00	260,00
2 sacs de sac	+ 50,00	130,00
2 sacs de sac	+ 45,00	90,00
16 kilog de farine	+ 3,50	56,00
2 kilog de farine	+ 3,00	6,00
		562,00

Reste dû: 4.700,95	
- 3.500,00 escoupe	
1.200,95	

Accountes	1.300
	600
	600
	900
3.300	

HEUGNES Le 1^{er} janvier 1928

Voici deux Facture annuelles émises en 1927 et 1928 par Monsieur Bourguignon, l'un des boulanger d'Heugnes, à une famille de six personnes qui par ailleurs achetaient deux cochons périodiquement pour "les engraisser" selon l'expression de l'époque et les revendaient à Monsieur Quillet marchand à Nouans-Les-Fontaines, ce qui explique un peu certains pics d'achat. La photocopie des originaux peut être visible en mairie.

LE PRIX DU PAIN

Prix d'un kg	1900	1938	1944	1950	1955	1960	1965	1968	1974	1991	1992	1997	2000
Pain	0,98	2,64	3,96	35,4	56,6	0,62	0,72	0,85	1,00	10,55	11,12	12,12	12,48
Farine de blé	0,27	4,11	6,93	69,3	102,3	1,09	1,09	1,49	1,99				

Source Quid. Prix Paris. Nouveaux francs depuis 1960.